

DÉCLARATION D'ORIENTATION CORPORATIVE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

De par les résultats qui peuvent en découler, nos processus de gestion, nos prises de décisions et nos activités quotidiennes ont tous un impact sur l'évolution de notre groupe de même que sur les communautés dans lesquelles nous oeuvrons.

Chez Ciment Québec, nous considérons que la pérennité de notre groupe est étroitement liée à une vision globale de développement durable. Cette vision prend assise sur et s'articule autour de nos valeurs fondamentales que sont l'intégrité, la responsabilité, le travail d'équipe, le respect et la transparence.

Conséquemment, nous positionnons en tête de liste de nos priorités la réalisation de nos activités en visant les plus hauts critères de performance et l'utilisation des meilleures pratiques en matière d'énergie, de santé et sécurité au travail, d'environnement et d'innovation industrielle et commerciale.

POLITIQUE CORPORATIVE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Ciment Québec Inc. est soucieuse de conduire ses activités d'exploitation en respect des normes environnementales qui les régissent.

Industrie à forte consommation énergétique, Ciment Québec considère essentielle et a comme objectif la recherche continue de matières premières et de combustibles alternatifs aux matières et combustibles fossiles, de même qu'à l'identification d'équipements et de méthodes permettant l'optimisation de l'efficacité énergétique de ses actifs et par conséquent la réduction de son empreinte environnementale.

À cet effet, les équipes de direction des différentes entités du groupe sont responsables de s'assurer de la mise en application des moyens et des meilleures pratiques visant l'atteinte de cet objectif, et ce, selon le cas, par l'identification de matières premières et combustibles mieux adaptés aux contraintes environnementales et économiques, de modes d'opération plus efficace et d'équipements plus performants.

POLITIQUE CORPORATIVE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ciment Québec considère son personnel comme étant son actif le plus important, l'âme du groupe.

La santé, la sécurité et l'intégrité physique de son personnel font donc parties intégrantes des priorités essentielles au développement positif et durable de notre groupe et sont par conséquent aussi importantes que les priorités de productivité, d'efficacité, de qualité et d'environnement.

Ciment Québec considère que les maladies et accidents reliés au travail sont évitables.

Consciente que la question de santé et sécurité au travail est un élément dynamique de ses activités quotidiennes et donc en constante évolution, Ciment Québec s'engage à continuellement rechercher et mettre en place les meilleures pratiques et les équipements de protection les mieux adaptés, à poursuivre l'amélioration graduelle de la qualité et de la sécurisation des lieux de travail ainsi qu'à dispenser à son personnel l'information et la formation adéquates et nécessaires afin de rencontrer les objectifs suivants :

1. Atteinte de ZÉRO accident sur les lieux de travail ;
2. Réduction continue des indices de mesures que sont le Taux de fréquence et le Taux de gravité.

Malgré la volonté et les efforts de la direction, le succès de cette Politique Corporative en matière de Santé et Sécurité au Travail prend toutefois assise sur le principe directeur qui veut que le personnel est l'élément clé concernant la SST et que, par conséquent, chaque employé doit se conduire de manière à éviter de causer des accidents et événements, tant pour lui que pour ses collègues.

POLITIQUE CORPORATIVE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Les ressources naturelles étant le fondement même de son existence et la nature de ses opérations la catégorisant comme industrie lourde, Ciment Québec considère essentiel pour sa réussite durable que la conduite de ses activités se fasse dans le plus grand respect de l'intérêt général des générations actuelles et futures, notamment en minimisant son empreinte environnementale.

Avec comme objectif global l'atteinte de l'excellence en environnement, chaque entité du groupe doit donc s'assurer d'identifier et d'implanter les meilleures pratiques existantes en la matière et de planifier les investissements avec la notion environnementale en avant-plan, en visant les meilleures technologies disponibles économiquement viables, le tout afin de minimiser l'exposition aux risques environnementaux pour notre personnel et pour les communautés vivant proche de nos sites d'exploitation.

Au-delà du strict respect des lois et règlements environnementaux qui régissent nos activités, nous devons sans cesse agir de manière proactive afin d'améliorer notre bilan environnemental.

Pour ce faire, nous devons :

- utiliser toujours plus efficacement les ressources naturelles et énergétiques, notamment en ayant recours à des matières et combustibles alternatifs aux matières et combustibles fossiles ;
- améliorer constamment l'efficacité de traitement de nos émissions solides, liquides et gazeuses ;
- réduire l'intensité de nos émissions solides, liquides et gazeuses ;
- réduire notre production de déchets et en optimiser la réutilisation par recyclage ou valorisation énergétique ;
- promouvoir l'usage accru de nos ciments et bétons comme représentant une des solutions les plus complètes et les mieux adaptées pour répondre efficacement aux exigences des éléments de constructions (infrastructures, bâtiments, etc.) afin de permettre et d'assurer le développement durable des communautés où nos produits sont utilisés.